CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Quarante et unième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 4 août 1966 à 10 h 35

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

| SOMMAIRE | Dania |
|---|------------|
| Point 33 de l'ordre du jour: | Pages |
| Elargissement de la composition des organes subsidiaires du Conseil (reprise des débats de la 1439 ^e séance et fin) Crganisation des travaux (reprise des débats de la 1437 ^e séance) | 191 192 |
| Point 35 de l'ordre du jour: | |
| Nomination de membres de comités du Conseil | |
| Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement | 192 |
| international de contrôle des stupéfiants | 193 |
| Comité de la planification du développement | 193 |
| Point 7 de l'ordre du jour: | |
| Planification et projections économiques (reprise des débats de la 1431e séance et fin) | |
| Rapport du Comité économique | 193 |
| Point 16 de l'ordre du jour: | |
| Assistance alimentaire multilatérale | |
| a) Programme d'études prévu dans la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale | |
| b) Rapport du Comité intergouvernemental du Pro- gramme alimentaire mondial | ı |
| Rapport du Comité économique | 193 |
| Pouvoirs des représentants | 194 |
| | |

Président: M. T. BOUATTOURA (Algérie).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Algérie, Canada, Chili, Dahomey, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Grèce, Inde, Irak, Iran, Luxembourg, Maroc, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Autriche, Chine, Irlande, Israël, Italie, Japon, Koweït, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

Elargissement de la composition des organes subsidiaires du Conseil (E/L.1137 et Add.1) (reprise des débats de la 1439 séance et fin)

- 1. Le PRÉSIDENT rappelle que la question de l'élargissement de la composition des organes subsidiaires du Conseil a été examinée à la quarantième session; l'accord n'ayant pu se faire, il a été décidé, à la 1418° séance, de renvoyer à la présente session l'examen de cette question. Le Conseil est saisi à ce sujet d'un projet de résolution (E/L.1137), présenté par les 17 membres du Conseil représentant les pays en voie de développement, auxquels se sont joints le Canada et la Suède (E/L.1137/Add.1). Au paragraphe 1 du dispositif, à la place de « Commission des questions sociales », il faut lire « Commission du développement social ».
- 2. M. LÓPEZ (Philippines) présente le projet de résolution au nom des auteurs. Comme on le sait, les propositions faites sont le fruit d'un compromis issu de négociations qui se sont révélées difficiles, malgré l'esprit de coopération et de bonne volonté dans lequel elles se sont déroulées, et dont M. López se félicite.
- 3. Il est proposé, au paragraphe 1 du dispositif, de porter à 32 le nombre des membres de trois des commissions techniques, cela parce que quelques membres des groupes consultés tiennent beaucoup à faire partie de ces commissions et ont fortement insisté pour que l'effectif de celles-ci soit porté à un chiffre plus élevé que celui du Conseil. Pour tenir compte de ce point de vue, il est suggéré que chaque région géographique soit représentée au sein de ces trois commissions par un membre de plus qu'au Conseil.
- 4. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni), après avoir rendu hommage au représentant des Philippines qui s'est dépensé sans compter, dit que la solution offerte par le projet de résolution ne répond pas tout à fait au désir de certaines délégations dont la sienne, mais que, puisqu'il s'agit d'un compromis que les divers groupes sont prêts à accepter, la délégation britannique est également disposée à l'admettre. Il croit pouvoir affirmer qu'il en va de même de toutes les délégations des pays de l'Europe occidentale.
- 5. La délégation du Royaume-Uni a une réserve à formuler : les groupes de pays énumérés aux paragraphes 1, 2 et 3 du dispositif ne reposent pas sur des critères géographiques comme c'était le cas à l'origine. Il n'y a pas de raison de prévoir un groupe de membres constitué par des Etats socialistes d'Europe orientale ; un tel mode de groupement est déplacé, puisque la répartition des membres doit se faire selon des critères géographiques et non politiques.

- 6. M. VIAUD (France) dit que la délégation française est prête à voter la résolution, qui lui paraît être un compromis acceptable pour tous. Le Gouvernement français aurait préféré que les commissions techniques aient le même nombre de membres et la même composition régionale que le Conseil; mais l'expérience permet de penser que l'augmentation du nombre des membres des trois commissions mentionnées au paragraphe 1 du dispositif permettra à ces organes de continuer à œuvrer dans l'esprit de coopération qui a toujours présidé à leurs travaux par le passé.
- 7. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il a été frappé par l'esprit de coopération qui a caractérisé les négociations et par les efforts sincères qui ont été déployés pour répondre aux aspirations des différents groupes. Il est entièrement d'accord avec le représentant du Royaume-Uni au sujet de l'emploi d'un terme politique pour désigner un groupe, mais il n'insistera pas sur ce point. Il souhaite pourtant qu'il soit bien entendu que cela ne constitue pas un précédent.
- 8. M. TCHISTIAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie le projet de résolution, qui semble orienté dans le sens voulu. Répondant aux observations du représentant du Royaume-Uni, M. Tchistiakov dit qu'il est parfaitement justifié de prévoir un groupe d'Etats socialistes, puisqu'il existe également en Europe orientale des Etats non socialistes.
- 9. M. CHAND (Inde) se félicite de la façon dont les choses ont évolué pendant la présente session en ce qui concerne l'élargissement de la composition des organes subsidiaires du Conseil. Le désir des Etats d'être converablement représentés dans chacune des trois commissions mentionnées au paragraphe 1 du dispositif témoigne de l'importance qu'ils attachent aux travaux du Conseil.
- 10. M. RAHNEMA (Iran) fait observer que l'élargissement de la composition des organes subsidiaires du Conseil est une question de procédure, mais n'en présente pas moins une grande importance. Les résultats des négociations correspondent parfaitement aux besoins des pays en voie de développement. L'essentiel est qu'on soit parvenu à un compromis, ce qui signifie que la coopération entre les membres est assurée.
- 11. M. LÓPEZ (Philippines) dit qu'il lui a été conseillé de supprimer le paragraphe 5 du dispositif, étant donné qu'on envisage de modifier la fréquence des sessions des commissions et comités techniques du Conseil. On lui a assuré que, dans tous les cas, le Secrétaire général ferait le nécessaire pour que la question de la durée du mandat des membres soit dûment réglée.
- 12. M. ZOLLNER (Dahomey) pense qu'il suffit de supprimer la mention de la durée pendant laquelle les pays devront siéger. Jusqu'ici, l'Assemblée générale a dû se prononcer sur la durée des mandats, mais le paragraphe 5 du dispositif la dispenserait de le faire, puisque la question serait réglée par tirage au sort.
- 13. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) estime intéressante l'idée du représentant du Dahomey. Il suggère de maintenir le paragraphe 5 du dispositif en remplaçant le membre de phrase « un an, deux ans ou trois ans res-

pectivement, à compter du 1° janvier 1967 » par les mots « des mandats de durées diverses ».

Il en est ainsi décidé.

- 14. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) dit que, lors de l'examen, à la quarantième session, de la proposition visant à accroître le nombre des membres des organes subsidiaires du Conseil, un état des incidences financières découlant de l'augmentation proposée avait été distribué (E/L.1113/Add.1). Il faudra ajouter aux chiffres qui y figurent une somme de 900 dollars pour les frais de voyage de chaque nouveau membre prévu.
- 15. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution (E/L.1137 et Add.1) tel qu'il a été modifié.

A l'unanimité, le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté.

Organisation des travaux

(reprise des débats de la 1437° séance)

- 16. Le PRÉSIDENT suggère de surseoir à l'examen du point 30 (Calendrier des conférences pour 1967) et du point 34 (Elections) jusqu'à la reprise de la quarante et unième session du Conseil à New York. Cette décision lui semble indispensable, en ce qui concerne le point 34, afin de donner aux membres du Conseil et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies en général le temps nécessaire pour arrêter leur position, en tenant compte de la décision que le Conseil vient de prendre quant à l'élargissement de la composition de ses commissions techniques. De même, en ce qui concerne le calendrier des conférences, le Comité de coordination n'a pas encore formulé de recommandations, ni au sujet des dates des sessions du Conseil en 1967 — dont dépendent les dates des sessions de nombreux organes subsidiaires — ni à propos de la fréquence des réunions des organes subsidiaires; c'est pourquoi le Secrétaire général n'a pas été en mesure de soumettre un projet de calendrier pour 1967 assez tôt pour qu'il puisse être examiné par le Comité intérimaire du calendrier des conférences, puis par le Conseil lui-même en séance plénière.
- 17. M. VIAUD (France) appuie les suggestions du Président. Le Secrétariat devrait s'efforcer par tous les moyens de faire en sorte que les séances qui seront consacrées à l'examen de ces points, à la reprise de la session du Conseil, se tiennent au début de la session de l'Assemblée générale, avant que l'abondance des travaux empêche les participants d'accorder à ces questions l'attention qu'elles méritent.

Les suggestions du Président son adoptées.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

Nomination de membres de comités du Conseil

COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU DÉVELOPPEMENT (E/4243).

18. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/4243), dans laquelle celui-ci propose de nommer les 18 membres actuels du

Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement pour un nouveau mandat de trois ans.

- 19. M. ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) exprime l'espoir que l'on instituera bientôt un système de rotation dans la composition du Comité. Bien que la continuité soit importante, il est également souhaitable que des idées nouvelles s'expriment au sein de cet organe éminent.
- 20. M. TCHISTIAKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'a pas d'observations à formuler sur les documents présentés au sujet du point 35, mais il tient à faire remarquer qu'ils n'ont pas encore été distribués en russe. Cependant, il ne demandera pas au Conseil de surseoir, pour ce motif, à l'adoption d'une décision.
- 21. M. YASSEEN (Irak) estime, comme le représentant des Etats-Unis, qu'un système de rotation est particulièrement nécessaire dans un organe qui doit pouvoir à tout moment s'adapter à des situations nouvelles. En outre, dans des organes de ce genre, le principe de rotation est l'unique raison de limiter la durée du mandat des membres. Pour ce qui est de la suggestion du Secrétaire général, l'Irak tient à maintenir la réserve qu'il a formulée concernant le fait qu'un des membres du Comité, M. Abba Eban, est entièrement occupé par des questions politiques et n'est pas qualifié, par conséquent, pour siéger au sein de cet organe.
- 22. M. BENYAHIA (Algérie) tient également à ce qu'il soit pris acte de la réserve formelle de la delégation algérienne concernant la nomination, comme membre du Comité, d'une personne qui se consacre expressément à des tâches politiques.
- 23. Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil approuve la proposition du Secrétaire général, compte tenu des réserves qui ont été formulées.

Il en est ainsi décidé.

- COMITÉ CHARGÉ D'EXAMINER LES CANDIDATURES A L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTROLE DES STUPÉ-FIANTS
- 24. Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil que, conformément au paragraphe 4 du dispositif de sa résolution 1106 (XL), il doit constituer un comité chargé d'examiner les candidatures à l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Il suggère que ce comité comprenne les représentants des pays suivants : Algérie, Cameroun, Chili, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Luxembourg, Pakistan, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Il en est ainsi décidé.

25. Le PRÉSIDENT indique que le Comité se réunira à New York en novembre 1966 et fera rapport au Conseil en 1967. Tous les renseignements nécessaires, y compris le nom et le curriculum vitæ des candidats, seront alors fournis au Conseil.

COMITÉ DE LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT (E/4208)

26. Le PRÉSIDENT rappelle que le Conseil a approuvé, à sa 1419° séance, la nomination des 17 membres du Comité de la planification du développement désignés par le Secrétaire général et qu'il a autorisé ce dernier à inviter un expert de la Côte d'Ivoire à participer à la première session du Comité. Dans sa note (E/4208), le Secrétaire général soumet au Conseil, pour confirmation, le nom de M. Mohamed Diawara. Le Président suggère que le Conseil approuve cette nomination.

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Planification et projections économiques (reprise des débats de la 1431° séance et fin)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4253)

- 27. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 7 (E/4253) et à se prononcer sur le projet de résolution contenu au paragraphe 4 de ce rapport.
- 28. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) rappelle la déclaration faite par la délégation britannique à la 396° séance du Comité éconcarque, à savoir que dans les circonstances actuelles elle n'est pas en mesure de voter des résolutions comportant des incidences financières. Sir Keith Unwin devra donc s'abstenir de voter sur le projet de résolution à l'examen, ainsi que sur tout autre texte ayant des incidences financières.
- 29. M. CHATSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle que, à la 390° séance du Comité économique, la délégation de l'URSS a dit qu'elle ne pouvait approuver l'exposé des incidences financières résultant des travaux et recommandations du Comité de la planification du développement, tel qu'il figure dans la note du Secrétaire général (E/4207/Add.1). Elle continue de penser que les estimations du Secrétaire général sont trop élevées et que ses demandes de personnel supplémentaire sont injustifiées.

Par 24 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR Assistance alimentaire multilatérale

- a) Programme d'études prévu dans la résolution 2096 (XX) de l'Assemblée générale (E/4210 et Add.1, E/4236)
- b) Rapport du Comité intergouvernemental du Programme alimentaire mondial (E/4211)

RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/4256)

30. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 16 (E/4256) et à se prononcer sur le projet de résolution relatif au point 16 a) qui figure au paragraphe 3 de ce rapport.

Par 23 voix contre zéro, avec deu abstentions, le projet de résolution est adopté.

- 31. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution relatif au point 16 b), qui est contenu au paragraphe 5 du rapport.
- 32. M. VIAUD (France), bien qu'il soit décidé à voter la résolution, tient à expliquer la position de son gouvernement quant au paragraphe 2 du dispositif. Le Gouvernement français n'a pas encore pris de décision au sujet de sa prochaine contribution au Programme alimentaire mondial; il ne peut donc, pour le moment, s'engager à répondre à l'appel pressant qui est formulé dans ce paragraphe; cependant, en prenant sa décision, il considérera cet appel avec toute l'attention qu'il mérite.
- 33. M. ISMAïL (Pakistan) indique que son pays, qui appuie le Programme alimentaire mondial, sera en

mesure de voter la résolution, étant entendu cependant que l'appel formulé au paragraphe 2 du dispositif n'entraîne pour le Pakistan aucune obligation d'accroître sa contribution au Programme.

Par 20 voix contre zéro, avec 4 abstentions, le projet de résolution est adopté.

Pouvoirs des représentants (E/4258)

34. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Président et des Vice-Présidents relatif aux pouvoirs des représentants à la quarante et unième session du Conseil (E/4258).

La séance est levée à 11 h 50.